



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pratiques commerciales

Question écrite n° 98810

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, afin de connaître le nombre de condamnations prononcées pour pratiques commerciales trompeuses au titre de l'article L. 121-1 du code de la consommation sur la période 2002 à 2009.

Texte de la réponse

Ont été inscrites au casier judiciaire national, 557 infractions ayant donné lieu à condamnation pour pratiques commerciales trompeuses au titre de l'article L. 121-1 du code de la consommation en 2002, 479 en 2003, 504 en 2004, 624 en 2005, 586 en 2006, 653 en 2007, 575 en 2008 et 435 en 2009. Ces données sont issues du casier judiciaire national ; les données pour l'année 2009 sont provisoires.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98810

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1^{er} février 2011, page 860

Réponse publiée le : 31 mai 2011, page 5843